

Sessione di u 25 d'uttobre di u 2021

Session du 25 octobre 2021

Rapport N° 2021-24 Rapport N° 2021-24

Designazione di i raprisintanti di a Camera di i Territorii in l'urganisimi esterni è cummissione di a Cullettività di Corsica

Désignation des membres de la Chambre des Territoires dans les organismes extérieurs et commissions de la Collectivité de Corse

Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii

Rapport du Président de la Chambre des Territoires

La Chambre des Territoires, suite aux élections territoriales de juin 2021 et au renouvellement partiel de ses membres, doit procéder à la désignation de ses représentants au sein de divers organismes extérieurs et comités de pilotage des politiques publiques de la Collectivité de Corse qui sont les suivants :

- Conseil de Rivages de Corse (4 membres) (courrier du Conservatoire du littoral en annexe);
- Comité de pilotage Pattu pè a ghjuventù (1 membre);
- Comité de pilotage Plan de lutte contre la précarité et la pauvreté (1 membre) ;
- Commission mixte Chambre des Territoires / Assemblée de Corse sur l'organisation des services publics dans les territoires (8 membres); par délibération N° 21/129 AC du 22 juillet 2021 (en annexe) l'Assemblée de Corse a désigné ses 4 représentants;
- Comité de suivi du programme de renouvellement des infrastructures portuaires de Bastia (1 membre);
- Comité de pilotage des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) en Corse (1 membre);
- Commission territoriale des espaces, sites et itinéraires de pleine nature (1 membre);
- Comité de pilotage Economie sociale et solidaire ;
- Comité de pilotage Erosion du littoral ;
- Comité de pilotage Plan rilanciu.

Vous trouverez en annexe le tableau récapitulatif avec pour mémoire les désignations effectuées lors de la session du 12 octobre 2020.

Conformément aux dispositions de l'article 5.5 du règlement intérieur, « le vote se fait à main levée sauf demande expresse à la majorité de ses membres lorsque le sujet le justifie. Dans ce cas, le vote se fait à bulletin secret ».

Compte tenu des conditions d'organisation de cette session, je vous propose que nous restions sur les modalités définies par le règlement intérieur. Une interruption de séance pourra être demandée. Sa durée ne pourra excéder 15 mn.

Vi pregu di deliberà ne. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.